

Nom de la compétition : COUPE DES CREPES Grade : **5A**
date de l'épreuve: 8 février 2026
Lieu : Rade d'Hyères
Jauge : Osiris
Autorité organisatrice : IYCH

1. REGLES

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Heures légales du coucher du soleil : 8 février 2026: 17:58
- 1.6. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. CODE DE CONDUITE / PUBLICITE

- 2.1 [DP] [NP] Les concurrents doivent respecter les emplacements attribués par la capitainerie du port d'Hyères.
- 2.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

3. COMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : Sur les vitres du secrétariat du IYCH et sur le site internet : www.iych.fr.

- 3.4 Les informations concernant la régate seront également disponibles sur le groupe **WhatsApp** « Challenge d'hiver 1 2026 ». Pour accéder au groupe il suffit de scanner le QR code ci-dessous. Ce groupe sera utilisé pour les 3 régates du challenge.
- 3.5 Sur l'eau le comité de course veillera et communiquera avec les concurrents sur le **Canal 77**.



4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Emplacement du mât de pavillons : Sur la base nautique.
- 4.2 Délai entre l'améné de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 30 min.

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Vendredi 6 février de 15h-18h .
Samedi 7 février 15h-18h .
Dimanche 8 février 8h-9H.

Un bateau qui n'aurait pas émargé avant 9h le dimanche 8 février pourra ne pas être admis à participer.

Dimanche 8 février 2026:

Petit déjeuner	9 heures.
Briefing Skippers	9.30 Heures.
Mise à disposition du comité de course	10 H45.

Proclamation des résultats 17h00 (salle Mistral ou préau de la base nautique).

5.1 Heure limite du dernier signal d'avertissement : 15 h 30

6. PAVILLONS DE CLASSE

Définition : Pavillon Rose.

7. ZONE DE COURSE

La zone de course est la rade d'Hyères et les alentours des îles.

8. LES PARCOURS

8.1 Description des parcours : Les parcours sont de type « construit » ou côtier de préférence. Ils sont décrits en annexe « parcours ».

8.2 Signaux de parcours :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer ainsi que le numéro du parcours, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatives du premier bord du parcours.

8.3 L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement (définie en 9.4).

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD (ceci modifie les "Signaux de course" des RCV).

9. MARQUES

9.1 Marques de parcours : Bouées Pyramidales jaune (côtiers) ou cylindrique jaune (construit).

9.2 Marque de dégagement : Bouée cylindrique jaune.

9.3 Marque de départ : Bouée cylindrique jaune.

9.4 Marque d'arrivée : Voir Annexe ligne d'arrivée.

11. LE DEPART

11.1 Alignement de la ligne de départ : Entre le mat du bateau comité arborant un pavillon orange et le coté parcours de la marque de départ précisé en 9.3.

11.2 Une bouée pourra être amarrée à l'arrière du bateau comité, dans ce cas elle sera considérée comme faisant partie intégrale de la marque de départ (RCV 18.1(a) et 31).

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 4 min.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Parcours construit

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur une nouvelle marque est repositionnée, elle sera remplacée par la marque d'origine.

12.2 Parcours côtier

L'envoie du pavillon « C » sur un bateau comité à une marque à contourner signifie: "Rejoignez directement la ligne d'arrivée sans passer par les autres marques (Modification aux règles 28 et 33).

Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

Pointage Officiel à une marque :

Le comité de course peut interrompre une course selon les causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe parcours (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe « pointage Officiel à une marque ».

12.3 Réduire le parcours (Pavillon S)

Le comité de course peut réduire le parcours après le départ en application de la RCV 32.1 ou en fonction des impératifs de l'autorité organisatrice.

12.4 Fin de course par pointage officiel à une marque

Si un bateau du comité de course arbore le Deuxième Substitut et se tient à proximité d'une des marques identifiées dans la description du parcours, l'ensemble marque et bateau constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué. Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Ce pointage sera annoncé par VHF aussitôt que possible sur le canal de course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores avec si nécessaire le(s) pavillon(s) de classe (ceci modifie Signaux de course) signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera si possible ces indications par VHF et les bateaux devront rejoindre le port le plus rapidement possible.

Les bateaux seront considérés comme n'ayant plus été en course depuis le passage de la marque où a été fait ce dernier pointage officiel.

13. L'ARRIVÉE

Parcours côtier : Comme décrit en annexe « Annexe ligne d'arrivée ».

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Classes concernées : la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.3 **Parcours côtier** : seront classés DNF (Ceci modifie les règles 35, A4 et A5)

- Les bateaux manquant à finir avant 17H00 devant le port d'Hyères
- Où en cas de réduction de parcours, 30mn après le passage du premier entre une marque à contourner et un bateau comité.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 30 mn.
- 16.2 Emplacement du local du jury : Dans les locaux du IYCH.
- 16.3 Les formulaires de réclamation seront disponibles au local du IYCH.
- 16.4 Un avis sera affiché aussitôt après le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions débuteront dès l'avis affiché.
- 16.5 Annexe T1 est applicable

17. CLASSEMENT

- 17.1 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système **TEMPS SUR DISTANCE** avec prise en compte du CVL si vent < 8 nds pendant la course.
- 17.2 Nombre de courses pour valider l'épreuve : **1**
- 17.3 **Challenge de la rade :**
Le challenge de la rade sera disputé sur trois épreuves : Coupe des rois Mages(11/01/2026), Coupe des Crêpes (08/02/2026) et Coupe de Printemps (08/03/2026).
Ce challenge fera l'objet d'un classement spécifique à l'issu de ces trois courses.

18. REGLES DE SECURITE

Pour un besoin de sécurité évident, tous les bateaux participants à ce Challenge devront être équipés d'une VHF en état de fonctionnement.

Les jours de courses elle devra être en veille 30 minutes avant le signal d'avertissement et le rester jusqu'à la fin de course et l'arrivée au port.

Le Canal de vacation radio sera le 77.

Si pour une raison quelconque le canal devait être modifié, les concurrents en seraient avertis par une information sur VHF avant tout changement.

Avant le départ, les concurrents devront passer à l'arrière du bateau comité afin de permettre un pointage visuel et par radio des participants.

Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler obligatoirement au bateau du comité de course par VHF sur le canal 77.

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : Pavillon de club.

28. PRIX

Les trois premiers seront récompensés.

29. DECHARGE DE RESPONSABILITE-DECISION DE PARTICIPER

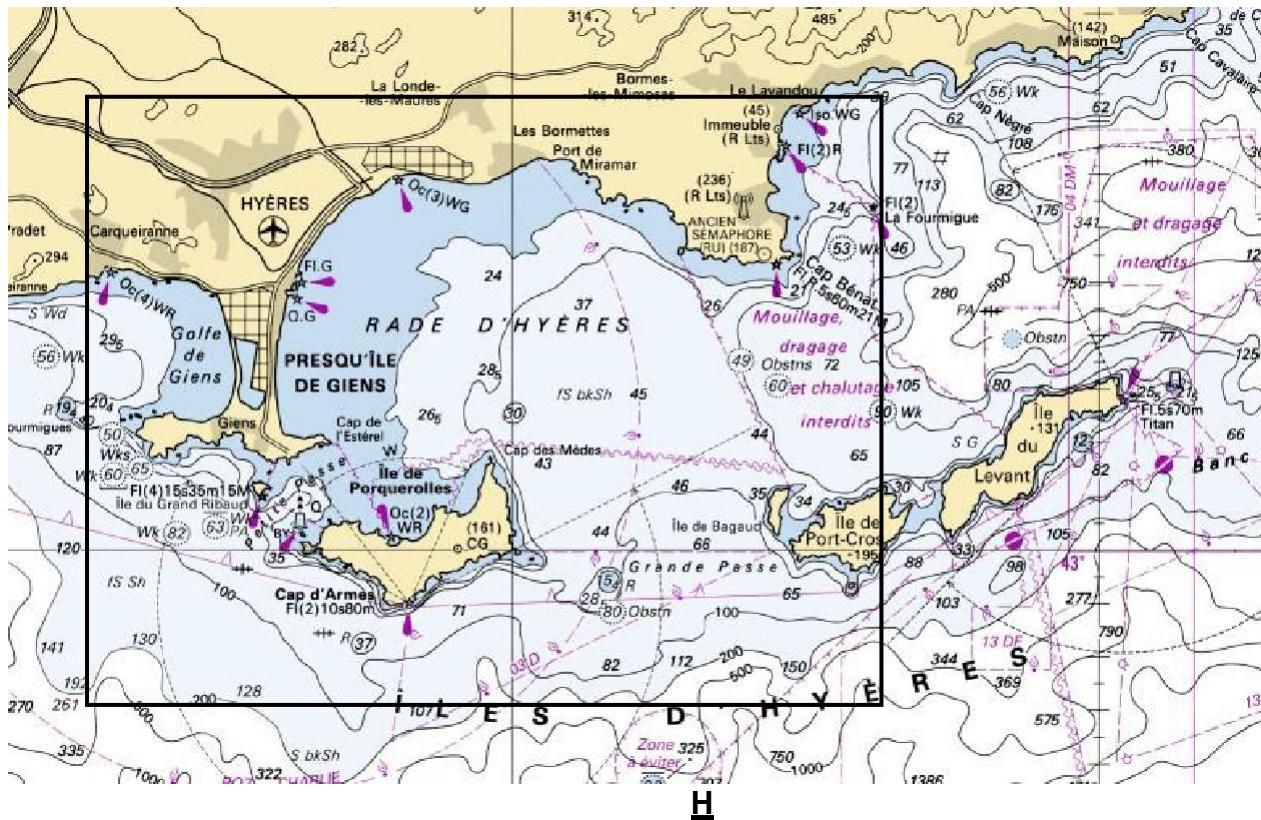
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES :

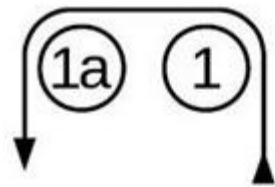
Nom du président du comité de course : André HOLUBOWICZ

Nom du président du jury : Abel BELLAGUET

ANNEXE ZONES DE COURSE



PARCOURS CONSTRUIT



Ordre de passage

Départ

Contourner Marque 1

Contourner marque 1a

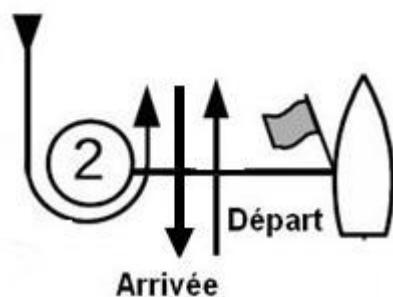
Contourner Marque 2

Contourner marque 1

Contourner marque 1a

Arrivée

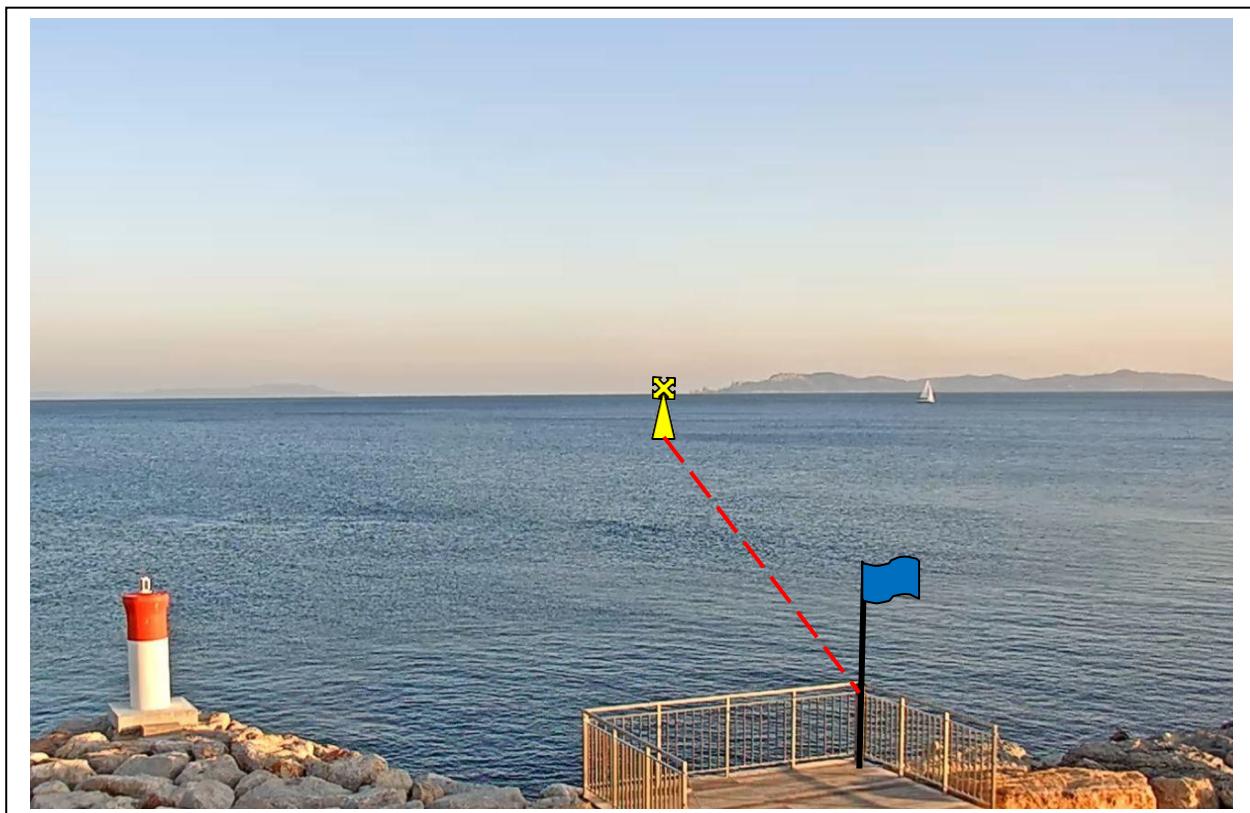
(Toutes les marques de parcours
Doivent être laissées à bâbord)



Bouée 1 et 1a : Cylindrique jaune

Bouée 2 et de départ : Cylindrique jaune

ANNEXE LIGNE D'ARRIVEE



La ligne d'arrivée sera établie selon une ligne partant de l'angle de la plateforme situé sur la jetée du bassin dériveur et la marque spéciale jaune située au SUD/EST de cette plateforme dont les coordonnées GPS figurent ci-dessous :

LAT : 043°04.8214' N
LON : 006°09.8521' E

Selon le parcours choisi, l'arrivée pourra se faire en laissant la marque spéciale jaune à tribord ou à bâbord. Ce choix comme le choix du parcours pourra être précisé lors du briefing et rappelé aux concurrents par VHF

Les concurrents en approche de la ligne d'arrivée devront se signaler par VHF en donnant leur N° de voile et le nom du bateau.

COORDONNEES DES MARQUES
POUR PARCOURS LONGUE DISTANCE

MARQUES	LATITUDE	LONGITUDE
Coffre N°1 Marine Nationale	043°06.4502'N	006°12.0972'E
Coffre N°2 Marine Nationale	043°06.6356'N	006°16.6418'E
Coffre N°3 Marine Nationale	043°05.0988' N	006°16'.7786'E
Marque Les Mèdes	043° 01.655'N	006° 14.372'E
Marque Le Ribaud	043° 00.9710'N	006°08'.9508'E
Marque spéciale SUD (Arrivée)	043°04.8214' N	06°09.8521' E
Marque de parcours Bouées pyramidales jaune		
Marque de dégagement Bouée Cylindrique jaune		
Marque de départ Mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et marque cylindrique jaune		

Ces coordonnées sont données à titre indicatif, une différence lors du passage à la marque ne pourra être l'objet d'une demande de réparation ou de réclamation.

Unités des coordonnées : WGS84 degrés- minutes.